



Février
2022—n°226

l'actualité landaise

bulletin d'information des Landes-Genusson

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA COMMUNE SE TOURNE



Dans quelques jours, les bâtiments qui abritaient l'ancienne mairie et la cantine auront disparu du paysage du centre bourg pour laisser la place à la future médiathèque dont les travaux débiteront en 2022. Que de souvenirs, d'anecdotes reviendront en mémoires des landais. Certaines pierres pourront être réutilisées pour le côté « réemploi du patrimoine ».

L'ancienne mairie construite en 1884 ne comprenait qu'une seule salle. Un bureau pour le secrétaire de mairie a été ajouté lors de la construction de l'ancienne cantine. Le 20 mai 1900, il a été procédé à « l'installation » du conseil municipal dans ce nouveau bâtiment. Celui-ci comptait alors 16 membres ; le plus âgé, Armand Girard avait pris la présidence. Alfred Demangeat fut élu maire avec 13 voix (14 présents) et Julien Couilleau, élu premier adjoint.

Autre temps... autres dépenses. Dans celles du compte administratif de l'époque, figurent le salaire du tambour-afficheur, les frais de confection du rôle sur les chiens (frais de gardiennage), le traitement du garde-champêtre, l'entretien des lavoirs, fontaines et pompes, les dépenses pour le service télégraphique...

De nombreux mariages ont eu lieu dans cette mairie, M. Joseph RIVIERE, maire, a célébré le 28 août 1971 le dernier mariage, celui de M. FONTENEAU Jean-Pierre et Mme CHUPIN Marie-Claire.

En 1952, à côté de la mairie, l'ancienne cantine a vu le jour, et au fil des années, des travaux ont été faits tels que le raccordement à l'eau, peinture, carrelage...

En septembre 1971, le bureau de la mairie a déménagé au 15 rue d'Anjou, à cette époque la population landaise comptait 1731 habitants (948 habitants dans le bourg et 743 dans les villages).

En 1972, le conseil municipal a décidé de permettre aux landais de louer la salle de la cantine pour les arbres de Noël, les concours de belote, les repas du 3^{ème} âge....

Et en 1984, le conseil municipal a voté l'aménagement de la cuisine dans l'ancienne mairie pour gagner de la place dans le afin d'accueillir plus d'enfants.

Le 24 janvier 2013, les élèves de l'école Saint Raphaël ont investi leur nouvelle salle de restaurant scolaire au sein de l'EHPAD Les Bruyères. Située à proximité de l'école, cette salle offre un confort non négligeable sur la qualité du service.

A cette époque les cantinières préparaient et servaient le repas aux écoliers, vous vous souvenez certainement de certaines d'entre elles :

- Mme DEFONTAINE Alice (surnommée « tante Alice »)
- Mme THIBAUD Clémence
- Mme DESFONTAINES Clémentine
- Mme BOSSARD Cécile
- Mme GABILLAUD Colette
- Mme BOUSSEAU Marie-Thérèse
- Mme BAUDON Monique
- Mme AMIOT Marguerite
- Mme YOU Jacqueline
- ...

Un abattoir était accolé à la mairie (actuel préau) tenu par M. LEBOEUF Emmanuel, artisan boucher de l'époque. Cet abattoir a cessé son activité en 1958, puis le bâtiment est devenu la propriété de la commune en 1996 et démoli lors du réaménagement du centre bourg en 2003.



histoire

LA PLACE NAULEAU

Lors de notre dernière séance de Conseil Municipal de janvier 2022, il a été décidé de nommer la place, rue Clémenceau "Place Nauleau" pour rappeler l'origine de la première forge de Mr Georges NAULEAU à la sortie de la 2^{ème} guerre mondiale.

La photo a été prise au printemps 1949 sur la rue Clémenceau devant la forge et lors d'une présentation de machines agricoles. Cet atelier a rejoint par la suite l'entreprise SICAM rue du Poitou, où la production s'est spécialisée dans la fabrication de "la Herse traînée à dents fixes, soit la herse en Z". Au fil des années, l'entreprise développe de nouvelles machines agricoles et rejoint le groupe allemand RAU puis Kverneland-Kubota, groupe international qui produit et exporte une large gamme de matériels agricoles dans le monde entier.



17. MICHENEAU Francis/ 18. ROY Henry/ 19. Inconnu / 20. CHIRON Joseph / 21. DOUILLARD Marcel / 22. RETAILLEAU Robert / 23. FONTENEAU Pierre / 6. BRETEAUTEAU Joseph / 7. MECHINEAU Francis (père) / 8. LEMEHEAUTE Ferdinand / 9. RETAILLEAU Yves / 10. CHIRON Francis / 11. MECHINEAU Jules / 12. Inconnu / 13. GABILLAUD (père) / 14. LUCAS Louis (père)/ 15. CARTRON André / 16. GOURREAU Gaston / 1. NAULEAU Roger / 2. NAULEAU Charles (père)/ 3. NAULEAU Jeannine / 4. NAULEAU Georges / 5. NAULEAU Georges (fils)



Sur cette photo, beaucoup de familles landaises sont représentées. Mr Georges Nauleau fondateur (4) entouré de sa fille (3) et de ses 2 fils (1 et 5). Roger (1) a été le directeur propriétaire de 1952 à 1960, il est décédé à l'âge de 36 ans suite à un accident cardiaque à la fin du mois de décembre 1960. Georges (5) en devient le directeur propriétaire de 1970 à 1977.



VILLAGE ÉTOILÉ

Comme vous l'avez sans doute remarqué, le panneau « Village Etoilé » est venu s'ajouter à celui d'entrée d'agglomération. L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) a récompensé notre commune de ce nouveau label.

Déployé depuis 2009 par ANPCEN, le label national original « Villes et Villages étoilés » récompense les communes engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne « tant pour les humains que pour la biodiversité. Le label incite à une pédagogie active des différents impacts de la pollution lumineuse, tant vers les habitants que les acteurs des communes et territoires. Il incite à repenser les éclairages extérieurs, réduire leur pollution lumineuse et les dépenses publiques d'éclairage, invite à faire des économies d'énergie », détaille l'association.



DGFIP imposition des biens

La fiabilisation des bases de fiscalité directe locale, menée en partenariat avec les collectivités locales, constitue une priorité forte des services de la Direction Générale de Finances Publiques (DGFIP). Pour atteindre cet objectif, une transformation profonde des processus de surveillance des changements et modalités déclaratives en matière d'impôts directs locaux est engagée.

La DGFIP optimise son processus de détection des constructions ou aménagements non déclarés au moyen d'un traitement par algorithme de prises de vues aériennes. Par la suite, un traitement informatique vérifie si les éléments détectés sur les images sont correctement imposés, un agent est chargé de contrôler toute anomalie.

Ce projet, dénommé « Foncier innovant », vise à permettre de lutter plus efficacement contre les anomalies déclaratives et ainsi mieux répondre aux souhaits d'équité et de justice fiscale entre citoyens, par la correcte imposition des biens.

En Vendée, territoire d'expérimentation de ce dispositif (sur la détection des piscines) des courriers ont été adressés ou vont être adressés aux propriétaires de piscines dont la situation ne serait pas en règle.

De plus, dès le premier trimestre 2022, cette opération devrait être élargie aux bâtiments non déclarés ou incorrectement imposés.



APPEL AUX PROFESSIONNELS LOCAUX

L'association des artisans commerçants des Landes Génusson souhaite recenser les professionnels de la commune pour organiser une rencontre et apprendre à mieux se connaître.

Alors si vous êtes commerçants, artisans, professionnels de la santé, professionnels libéraux, agriculteurs ... merci de vous faire connaître en indiquant votre nom, vos coordonnées et votre domaine d'activité, par mail à :

* emilie.pifteau@leslandesgenusson.fr

ou

* raphael.chiron@leslandesgenusson.fr

Mariages (1)

15 janvier : Adnene BEN MOHAMED et Vanessa PAJAUD
- 1 Impasse du Poitou

Décès (1)

19 janvier : BARRE Robert
- 22 rue d'Anjou (87 ans)

 Horaires de la Mairie	Ouverture de la Mairie lundi au vendredi de 10h à 12h Permanences téléphoniques 02 51 91 62 77 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45
--	---

 bibliothèque mercredi 15h30 à 17h30 samedi 10h à 12h	 agence postale lundi au samedi de 10h à 12h	 pluviométrie Janvier 52 mm cumul année 2022 52 mm
--	---	---



DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Notre guide **2022 des procédures ANTS** a été élaboré afin de faire profiter à tous les internautes de nos meilleures astuces et conseils. Toute les démarches concernant un passeport, une carte d'identité, un permis de conduire et une carte grise sont à réaliser en ligne sur le portail officiel du Ministère de l'Intérieur... et seulement sur cette plateforme !

* Carte d'identité ou passeport :

<https://passeport.ants.gouv.fr/>

* Permis de conduire:

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

* Carte grise :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent consulter **cette notice d'information** et aussi s'adresser à un garagiste habilité **dans leur département**.

ATTENTION ! Ne tombez pas dans le panneau des sites payants ! Certaines plateformes en ligne frauduleuses se proposent de réaliser ces démarches... des sites malhonnêtes proposent de se charger de votre démarche administrative en échange de frais d'assistance en ligne. **Cependant demander un titre sécurisé sur le site de l'ANTS est 100 % gratuit.** Pour plus d'informations sur ces démarches en ligne, consultez notre guide d'utilisation 2022.



L'ENQUÊTE STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

Entre février et avril 2022, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé, le bien-être et la participation à la vie sociale et culturelle. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour obtenir un rendez-vous. Si la situation sanitaire le permet, il se présentera chez vous muni d'une carte officielle et l'entretien se déroulera en face-à-face. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le formulaire de contact <https://www.insee.fr/fr/information/2416123>, en précisant le nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.



➡ T VERT : « ÇA SE COMPLIQUE »

SALLE NOTRE DAME DU 12 AU 26 MARS

Les manifestations se dérouleront en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.





Ouverture de la pêche à la Godelinière

L'année 2021 qui s'est bien déroulée au niveau pêche à la Godelinière : les carpes, les gardons et les brochets étaient au rendez-vous ainsi que les pêcheurs. En effet, la vente de 67 cartes annuelles et 542 cartes journalières le prouvent. L'année 2022 quant à elle va redémarrer un peu plus tôt que d'habitude, le samedi 12 février, en raison de la vidange de l'étang prévue en fin d'année. Ce sera l'occasion de faire quelques travaux autour de l'étang, comme le projet d'un poste de pêche pour les personnes à mobilité réduite ainsi que le remblaiement autour de l'île. L'alevinage 2022 a été effectué avec la mise à l'eau de 160 kg de brochets, le repeuplement de notre population de gardons et de tanches a également été fait.

Le bureau du Vairon Landais a fixé ses tarifs, la carte journalière reste à 5 € et la carte annuelle à 35 €. Les points de ventes sont : la boulangerie chez Baptiste et Carole, Cocci Market, L'Art 7 et le tabac Le Havane.

Quelques manifestations sont prévues cette année avec la pêche à la truite, 2 enduros carpes et des journées avec l'école Saint Raphaël et l'EHPAD.



T-VERT PRÉSENTE « ÇA SE COMPLIQUE »

La troupe T-Vert espère pouvoir vous proposer au mois de mars la pièce "ça se complique" de Patricia HAUBE. Après deux années d'absence, les comédiens et comédiennes ont hâte de vous retrouver pour vous divertir et rire ensemble. Quiproquos, jeux de scènes, acteurs plus beaux que jamais ... et décors somptueux vous attendent.

L'affiche présentée ici vous indique les dates et les modalités de réservation. Nous comptons sur vous !

Vous pouvez réserver via le site suivant: <https://www.helloasso.com/associations/association-t-vert/evenements/ca-se-complique-comedie-en-2-actes-de-patricia-haube>



Les Landes-Genusson
Salle Notre-Dame

 Théâtre par T VERT

ça se COMPLIQUE

Comédie de Patricia HAUBE

HOTEL

Adulte 8€
12-18 ans 3€

Jour	Date	Heure
samedi	12 mars	20H30
dimanche	13 mars	15H00
vendredi	18 mars	20H30
samedi	19 mars	20H30
vendredi	25 mars	20H30
samedi	26 mars	20H30

Réservez sur [helloasso.com](https://www.helloasso.com) Flashez-le

remboursement immédiat en cas d'annulation des séances
ou 06 95 14 20 60





EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

Présents :

Mmes BAUDON, BOSSARD, BRETIN, ESENS, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU, POUPLAIN ;
MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, HILAIRET, MOUILLÉ, JP ROY, O ROY, VINET.

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 3 février 2022

L'ensemble du conseil municipal tient à remercier M. Joseph SUAUDEAU, conseiller municipal, pour sa participation à la vie municipale depuis 2014. Nous lui souhaitons bon vent.

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- l'immeuble situé 11 rue François de Charette, cadastré section D n°1052 d'une superficie totale de 1127 m².
- l'immeuble situé 5 rue d'Auvergne, cadastré section AB n°363, 364, 365, 368, 382, 766, 767, 788, 1312, 1448 d'une superficie totale de 1717 m².

DÉNOMINATION PLACE NAULEAU

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la rue Clémenceau, une réflexion a été engagée afin de traiter la connexion entre ladite rue et celle dite des Mésanges. Différents échanges et acquisitions sont intervenus, par suite de la mission d'aménagement par CDC CONSEILS afin de valoriser cet espace.

A ce jour, un parking de stationnement est ouvert au public et afin de poursuivre les opérations d'aménagement (voiries, espaces verts, mobilier urbain, etc) il est nécessaire d'identifier juridiquement cet espace.

Il est proposé de dénommer cet espace en mémoire de Monsieur Georges NAULEAU, forgeron ayant exercé en ce lieu, et ayant créé le premier établissement de métallurgie des Landes-Genusson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées (12 pour, 6 contre et 0 blancs), dénomme la Place NAULEAU.

RUE D'Auvergne – ÉCHANGE AVEC LES CONSORTS GABORIEAU

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la valorisation du site de l'ancienne pépinière Marchand devenue propriété Communale et afin de créer une connexion viaire avec la rue d'Auvergne, des négociations pour acquérir le foncier correspondant ont été entreprises avec la famille GABORIEAU. De leur côté, afin de valoriser leur propriété et détacher deux terrains à bâtir, ils souhaitent acquérir une partie du foncier communal pour agrandir le tènement actuel.

Le cabinet de géomètre-expert, CDC- CONSEILS a établi le plan foncier d'échange identifiant deux lots A (destiné aux Consorts GABORIEAU) et B (destiné à la Commune) d'une superficie chacune de 381m². S'agissant d'un échange d'une superficie équivalente, aucune soulte ne sera due de part ni d'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées, approuve ledit échange.

EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ – CHOIX DES MISSIONS AMO ET ARCHITECTURE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme d'extension de la maison de santé rendu nécessaire en raison des besoins des praticiens et de la clientèle, une consultation a été engagée afin de confier les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et architecture. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées, approuve l'attribution des missions AMO et architecture au Cabinet Pierre DENIS.

AIDES AU RAVALEMENT DE FAÇADE EN ACCOMPAGNEMENT DE L'AIDE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Commune a mis en place un dispositif d'aide pour les propriétaires de maisons qui réalisent notamment des travaux de ravalement de façade dans une zone géographique prédéfinie. La participation de l'intercommunalité peut atteindre 50 % du montant des travaux de fourniture et de main-d'œuvre (HT) en fonction du type des travaux pour les demandeurs éligibles, et sous réserve des crédits disponibles.

Monsieur le Maire propose que la Commune des Landes-Genusson participe sur les mêmes bases et conditions établies par la Communauté de Commune et dans la limite des crédits alloués disponibles. Les travaux de ravalement de façade pris en charge par la Commune ne concerneront néanmoins que les enduits à la chaux dans les conditions financières décrites. Les autres modalités d'octroi sont celles définies par l'intercommunalité et précisées dans le guide de l'habitat. La participation conjuguée de l'intercommunalité (montant éligible) et de la Commune ne pourra en aucun cas dépasser 66 % du prix éligible réglé par le bénéficiaire pour les travaux d'enduit à la chaux.

La participation de la Commune se limitera à 5.000 € par projet présenté et dans la limite des crédits disponibles fixés à 25.000 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix exprimées, approuve le déploiement de ladite aide.